

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Programme 2019 de travaux des unités de forestiers sapeurs.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le programme 2019 de travaux à réaliser par les six unités de forestiers sapeurs pour une superficie totale de 3 024 hectares, dont 20 hectares d'opérations pilotes de débroussaillage,
- d'approuver le projet de convention type relatif à la réalisation des opérations pilotes de débroussaillage tel qu'annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les communes ou Associations Syndicales Libres, les conventions relatives à la réalisation des opérations pilotes de débroussaillage.

Les recettes d'un montant prévisionnel de 6 720,00 € seront imputées sur le chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**